

FICHE D'INFORMATION RELATIVE AU SERVICE D'INITIATION DE PAIEMENT NE RELEVANT PAS DU CHAMP D'APPLICATION D'UN ACCORD-CADRE (FABRICK PASS)

Établi en vertu du règlement de la Banque d'Italie sur la transparence des transactions et des services bancaires et financiers du 29 juillet 2009 et des modifications et ajouts ultérieurs, ainsi que de la résolution du CICR du 4 mars 2003 et des modifications et ajouts ultérieurs.

INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT DE PAIEMENT

Nom : Fabrick S. p. A. (« Fabrick »)

Siège social : Piazza Gaudenzio Sella n° 1, 13900 Biella (BI)

Adresse e-mail : info@fabrick.com – Adresse e-mail certifiée : segreteria.fabrick@pec.fabrick.com

Capital social : 16 987 707,50 euros

Code fiscal n° 02654890025

Numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Monte Rosa Laghi et Alto Piemonte : REA n° BI – 202965

Numéro d'inscription au Registre des établissements de paiement conformément à l'art. 114-septies du décret législatif n° 385/1993 et modifications et ajouts ultérieurs. : 36780.5

Site Web : www.fabrick.com

Membre du groupe TVA Maurizio Sella S.A.A. avec le numéro de TVA 02675650028, sous réserve de la gestion et de la coordination de Banca Sella Holding S.p.A.

Sous la supervision de la Banque d'Italie dont le siège social est situé Via Nazionale n° 91, 00184 Rome (tél. : +39 0647921, e-mail : email@bancaditalia.it, adresse PEC : bancaditalia@pec.bancaditalia.it).

Vous trouverez plus d'informations sur Fabrick sur le site www.fabrick.com.

CARACTERISTIQUES ET RISQUES TYPIQUES DU SERVICE

FONCTIONNALITÉS DU SERVICE

Le service permet au client d'utiliser un mode de paiement innovant, alternatif à la monnaie électronique, qui ne nécessite que la disponibilité d'un compte de paiement accessible en ligne, afin de fournir un ordre de paiement au bénéficiaire pour l'achat de biens ou de services.

Par le biais du service, le client donne instruction à Fabrick de passer des ordres de paiement à partir du compte de paiement détenu par le client auprès de l'ASPSP qui, à son tour, initiera le transfert des fonds.

Le client ne peut pas révoquer l'ordre de paiement après avoir donné son consentement pour organiser l'opération de paiement.

En contrepartie du service, le client doit payer à Fabrick les frais et commissions indiqués dans la présente fiche d'information, le cas échéant. Tous les frais économiques non inclus dans les présentes et dus pour l'exécution de l'opération de paiement par l'ASPSP restent sous la responsabilité du client.

Fabrick S.p.A.
P.zza G. Sella 1
13900 Biella

Capital social de 16 886 611,50 €
Inscrite au Registre des sociétés
C.C.I.A.A.
de Biella et Vercelli

Code fiscal n° 02654890025
Appartenant au Groupe TVA Maurizio Sella
S.a.a. sous le numéro de TVA
02675650028

segreteria.fabrick@pec.fabrick.com
www.fabrick.com

Le service est fourni avec les normes de sécurité les plus élevées attendues pour les transactions en ligne, et est soumis au SCA requis par l'ASPSP.

PRINCIPAUX RISQUES TYPIQUES DU SERVICE

Données incorrectes, inexactes ou incomplètes : la fourniture de données incorrectes, inexactes ou incomplètes relatives au compte de paiement peut compromettre le résultat positif du service, empêchant Fabrick d'exécuter l'ordre de paiement demandé par le client.

Perte des identifiants ou leur vol : si le client perd ou oublie ses identifiants de sécurité pour accéder au compte de paiement détenu auprès de l'ASPSP, il ne pourra pas utiliser le service tant que les données n'auront pas été communiquées ou générées à nouveau par l'ASPSP. Dans le cas où ces données sont indûment volées, en l'absence de blocage en temps opportun des opérations commandées par le client, elles peuvent être utilisées frauduleusement par des tiers.

Absence de connexion Internet ou problèmes de connectivité/techniques : en cas d'absence de connexion Internet ou d'autres problèmes de connectivité ou techniques, même pour des raisons non imputables à Fabrick, le client peut ne pas être en mesure d'utiliser le service, qui peut donc être temporairement suspendu.

Défaut d'exécution du paiement dû à des sommes insuffisantes dans le compte de paiement : s'il y a des sommes insuffisantes dans le compte de paiement détenu par le client auprès de l'ASPSP, l'ordre de paiement passé par le biais du service ne sera pas exécuté avec succès. Fabrick n'est pas tenue de vérifier l'existence de sommes suffisantes sur le compte de paiement pour exécuter l'ordre de paiement, ni d'en informer le client.

Incapacité de paiement en raison de contraintes réglementaires : l'ordre de paiement passé par Fabrick dans le cadre du service peut ne pas être exécuté par l'ASPSP en raison de contraintes réglementaires nationales et internationales ou d'une commande des Autorités de surveillance compétentes.

CONDITIONS ÉCONOMIQUES

COÛTS DU SERVICE	
TYPE DE SERVICE	CONDITIONS ÉCONOMIQUES
Initialisation de l'ordre de paiement	0,00 euro
Envoi du reçu contenant les détails de l'ordre de paiement (mode télématique)	0,00 euro

CONDITIONS CONTRACTUELLES RÉGISSANT LE SERVICE

Fabrick S.p.A.
P.zza G. Sella 1
13900 Biella

Capital social de 16 886 611,50 €
Immatriculée au Registre des sociétés C.C.I.A.A. de Biella et Vercelli

Code fiscal n° 02654890025
Appartenant au Groupe TVA Maurizio Sella S.a.a. sous le numéro de TVA 02675650028

segreteria.fabrick@pec.fabrick.com
www.fabrick.com

Article 1 – Objet du service

Le service fourni par Fabrick consiste à initier un ordre de paiement donné par le client sur le compte de paiement indiqué par le client et détenu par le client auprès de l'ASPSP.

Article 2 – Modalités d'exécution

Selon les modalités fournies par le bénéficiaire, le client fournit l'ensemble des données nécessaires à la bonne exécution du service de paiement, à savoir les données d'identification et de contact (telles que : nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone) ; les informations relatives à l'opération de paiement à initier (telles que : code IBAN du compte courant utilisé pour exécuter le service ; payeur, bénéficiaire et montant de l'opération de paiement).

À chaque initiation, le client est tenu de lire et d'accepter les conditions énoncées dans la présente fiche d'information, ainsi que la Politique de confidentialité mise à sa disposition (par exemple, en l'affichant sur l'écran de l'ordinateur personnel, de la tablette ou du smartphone).

Le client est alors automatiquement redirigé vers l'ASPSP concerné afin d'effectuer le SCA mis à disposition par ce dernier et de confirmer l'ordre de paiement qui sera alors initié par Fabrick.

Lorsque le client a confirmé l'ordre de paiement, un reçu sera produit instantanément et remis électroniquement au client. Le reçu contient les informations suivantes : la confirmation de la réussite de l'initiation, les données d'identification de l'opération de paiement, le montant de l'opération de paiement et tous les frais dus, le cas échéant, prévus dans la présente fiche d'information relative à l'opération, distingués, le cas échéant, par articles individuels.

Article 3 – Délai maximal d'exécution

Le délai maximal pour créditer les fonds au bénéficiaire est déterminé par l'ASPSP et dépend uniquement de lui. Pour plus d'informations sur le calendrier de crédit des fonds au bénéficiaire, le client doit se référer uniquement à la documentation mise à disposition par l'ASPSP.

Article 4 – Authentification forte du client

L'utilisation du service est soumise à la performance du SCA requis par l'ASPSP.

Article 5 – Responsabilité

Fabrick est exclusivement responsable de la bonne transmission de l'ordre de paiement, sauf en cas de force majeure ou de circonstances imprévisibles, ou lorsque le client fournit un IBAN incorrect ou des données incorrectes ou incomplètes.

Fabrick ne sera pas responsable si le défaut d'exécution de l'opération de paiement qu'elle a commandée résulte d'une impossibilité objective ou subjective imputable au client, telle que, mais sans s'y limiter, le manque de fonds à l'ASPSP ou à l'ASPSP lui-même.

En aucun cas Fabrick ne pourra être tenue responsable des réclamations formulées par le client relatives aux prestations fournies directement par les bénéficiaires. Par conséquent, une fois l'ordre de paiement effectué, tout problème non inhérent à la bonne prestation du service devra être soumis exclusivement à l'attention du bénéficiaire.

Si le client prend connaissance d'une transaction de paiement non autorisée, non exécutée ou mal exécutée organisée par le biais du service, le client n'aura le droit d'obtenir une rectification que s'il en informe son ASPSP sans délai, conformément aux termes et procédures énoncés dans les accords entre le client et l'ASPSP.

Fabrick S.p.A.
P.zza G. Sella 1
13900 Biella

Capital social de 16 886 611,50 €
Immatriculée au Registre des
sociétés C.C.I.A.A.
de Biella et Vercelli

Code fiscal n° 02654890025
Appartenant au *Groupe TVA* Maurizio Sella
S.a.a. sous le numéro de TVA
02675650028

segreteria.fabrick@pec.fabrick.com
www.fabrick.com

Article 6 – Exclusion du droit de rétractation

En application de l'art. 67-duodecies, alinéa 5, lettre c), du décret législatif n° 206 de 2005 et des modifications et ajouts ultérieurs (le Code de la consommation), le client qui se qualifie de « consommateur » reconnaît expressément que le droit de rétractation ne s'applique pas, puisque l'insertion des identifiants d'accès au compte de paiement de la manière décrite à l'article 2 ci-dessus entraîne l'exécution automatique et instantanée de l'ordre de paiement par Fabrick.

Article 7 – Disponibilité du service

Le service fonctionne sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Article 8 – Traitement des données personnelles

Fabrick traitera les données personnelles du client uniquement dans le but de fournir le service et en tout état de cause conformément aux procédures décrites dans la Politique de confidentialité, mise à la disposition du client à chaque ordre de paiement.

Article 9 : Plaintes et règlement extrajudiciaire des différends

Toute plainte doit être envoyée au Bureau des plaintes de Fabrick, qui répondra dans les 15 (quinze) jours ouvrables suivant la réception. Si Fabrick n'est pas en mesure de répondre dans les 15 (quinze) jours ouvrables, en raison de circonstances exceptionnelles, elle enverra au client une réponse provisoire, en indiquant clairement les raisons du retard et précisant le délai dans lequel le client recevra une réponse définitive, qui ne devrait pas dépasser 35 (trente-cinq) jours ouvrables.

Le client peut introduire une réclamation via :

- le formulaire approprié disponible dans la rubrique Réclamations du site Web ;
- e-mail ou e-mail certifié, à l'adresse *e-mail* suivante : reclami.fabrick@pec.fabrick.com ;

En cas d'acceptation, Fabrick doit indiquer les initiatives qu'elle s'engage à prendre et le délai dans lequel elles seront mises en œuvre. En cas de rejet, Fabrick devra fournir une explication claire et exhaustive des motifs relatifs.

Si le client n'est pas satisfait du résultat de la plainte ou n'a pas reçu de réponse dans le délai prescrit, avant de recourir à l'Autorité judiciaire, il/elle peut utiliser

– **L'Arbitro Bancario Finanziario (ABF)**

L'ABF est un système de règlement extrajudiciaire des différends qui offre une alternative plus simple, plus rapide et moins coûteuse au recours à un juge. Il s'agit d'un organe indépendant et impartial qui décide, en quelques mois, qui a raison et qui a tort.

Vous trouverez des informations sur la façon de faire appel à l'Arbitro Bancario Finanziario sur le site Web www.arbitrobancariofinanziario.it, dans les succursales de la Banque d'Italie et au numéro sans frais 800.19.69.69.

– **Conciliatore Bancario Finanziario (également en l'absence de réclamation préalable) :**

Le Conciliatore Bancario Finanziario est une association qui offre différentes façons d'aborder et de résoudre les problèmes entre les intermédiaires bancaires et financiers et leurs clients.

Par exemple, si le client choisit de confier le litige à un tiers indépendant, appelé « médiateur » (qui sera choisi par le Conciliatore Bancario Finanziario), le médiateur aura pour tâche de faciliter la tentative des parties de parvenir à un accord spontané.

Vous trouverez des informations sur ces méthodes de traitement des litiges sur le site Web www.conciliatorebancario.it, dans les bureaux de Conciliatore Bancario Finanziario (Via delle Botteghe Oscure 54, 00186 Rome), au numéro 06.674.821 ou en envoyant un e-mail à l'adresse associazione@conciliatorebancario.it.

Fabrick souligne qu'il est obligatoire, avant d'engager une action en justice, de procéder à une « tentative de médiation », c'est-à-dire d'appeler l'autre partie devant l'un des organes de médiation énumérés dans le registre approprié et de tenter ainsi de parvenir à un accord spontané. Par exemple, l'ABF susmentionné, le Conciliatore Bancario Finanziario et tout autre organisme reconnu par le Ministère de la Justice peuvent être utilisés pour effectuer cette « tentative de médiation » obligatoire.

Article 10 – Législation et juridiction

Le service offert par Fabrick est soumis à la législation italienne. Tout litige pouvant survenir en relation avec l'exécution du service par Fabrick sera de la compétence exclusive du tribunal de résidence et du domicile du client si le client est un consommateur ; pour tous les autres cas, le tribunal de Biella sera compétent.

GLOSSAIRE	
ASPSP	Le prestataire de services de paiement du compte de paiement.
Bénéficiaire	Le destinataire des fonds faisant l'objet de l'opération de paiement.
Client	La personne disposant d'un compte de paiement accessible via API et ayant l'intention d'utiliser le service, afin de passer un ordre de paiement en faveur du bénéficiaire pour l'achat de biens ou de services.
Compte de paiement	Le(s) compte(s) de paiement pour l'exécution des opérations de paiement, accessible(s) en ligne, détenu(s) par le client auprès d'un ou plusieurs ASPSP et désigné(s) par le client aux fins de la fourniture du service.
Initialisation de l'ordre de paiement	L'activité exercée par Fabrick dans le cadre de la fourniture du service consiste à initialiser des ordres de paiement à la demande du client sur le compte de paiement.

Fiche d'information	Ce document, mis à la disposition du client et contenant, entre autres, des informations sur Fabrick, les caractéristiques et les risques typiques du service, une liste des conditions économiques offertes et les recours extrajudiciaires à la disposition du client.
Fonds	Montants, détenus sur le compte de paiement, qui font l'objet d'un ordre de paiement fourni par le client et que le client demande à déplacer.
IBAN	Un numéro d'identification international qui identifie sans ambiguïté un compte de paiement unique.
Politique de confidentialité	Le document « Informations sur le traitement des données personnelles » mis à la disposition du client préalablement à la fourniture du service, et contenant des informations sur le traitement des données personnelles du client effectué par Fabrick dans le cadre de la fourniture du service.
Transaction de paiement à distance	Une transaction de paiement initiée via Internet ou via un appareil pouvant être utilisé pour communiquer à distance.
Ordre de paiement	Toute instruction fournie par le client à un ASPSP, par l'intermédiaire de Fabrick, demandant l'exécution d'une transaction de paiement à distance.
SCA	Le système d'authentification forte du client qui permet d'identifier de manière unique le client, en réduisant les risques liés à l'accès à son compte de paiement et à l'exécution d'opérations de paiement frauduleuses par des tiers non autorisés, car il est basé sur l'utilisation de deux ou plusieurs éléments, classés dans les catégories de connaissance (quelque chose que seul le client connaît, comme par exemple, le mot de passe personnel ou le code PIN), de possession (quelque chose que seul le client possède, comme par exemple dans le cas dudit « mot de passe à usage unique » ou « OTP », où le client est la seule personne en possession de l'appareil qui génère un tel mot de passe) et d'héritage (quelque chose qui caractérise le client, comme par exemple, sa propre empreinte digitale), qui sont indépendants, en ce que la violation de l'un ne compromet pas la fiabilité des autres, et qui est conçu de manière à protéger la confidentialité des données d'authentification.
Service	Le service consistant à fournir des ordres de paiement qui ne relèvent pas du champ d'application d'un contrat-cadre conformément à l'art. 1, paragraphe 2, lettre h-septies, 1, n° 7) du décret législatif 385/1993, qui fait l'objet de la présente fiche d'information et des conditions contractuelles, permettant au client de demander à Fabrick de disposer des ordres de paiement fournis par le client à partir du compte de paiement détenu par le client auprès de l'ASPSP qui, à son tour, effectuera le transfert des fonds.
Site Web	Site Web de Fabrick avec le nom de domaine www.fabrick.com

Fabrick S.p.A.
P.zza G. Sella 1
13900 Biella

Capital social de 16 886 611,50 €
Immatriculée au Registre des
sociétés C.C.I.A.A.
de Biella et Vercelli

Code fiscal n° 02654890025
Appartenant au *Groupe TVA* Maurizio Sella
S.a.a. sous le numéro de TVA
02675650028

segreteria.fabrick@pec.fabrick.com
www.fabrick.com